

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde

Service Maritime et Littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
DU BASSIN D'ARCACHON  
n° 010 /2014**

Arcachon, le 24 avril 2014

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés que 2 démonstrations de récupération de naufragés par hélitreuillage auront lieu **le dimanche 27 avril 2014**, devant la digue Nord du port d'Arcachon, aux alentours de 12 h 00 et de 16 h 30 .

Par conséquent, le mouillage et le stationnement de tout navire et engin nautique est interdit **le dimanche 27 avril 2014, de 8 h 00 à 18 h 00**, à l'intérieur d'une zone réglementée et définie ainsi (coordonnées en WGS84) :

- A : 44°39,9' N - 01°08,8' W
- B : 44°39,8' N - 01°08,3' W
- C : 44°39,8' N - 01°09 W
- D : 44°39,6' N - 01°08,4' W

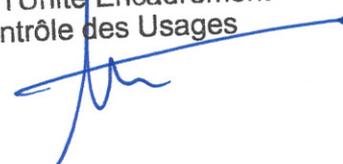
Une représentation cartographique est annexée au présent avis.

Tout navire et engin nautique naviguant à proximité ou dans la zone réglementée sera tenu de se conformer aux ordres donnés par les agents des unités de police en mer présents sur les lieux afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations d'hélitreuillage.

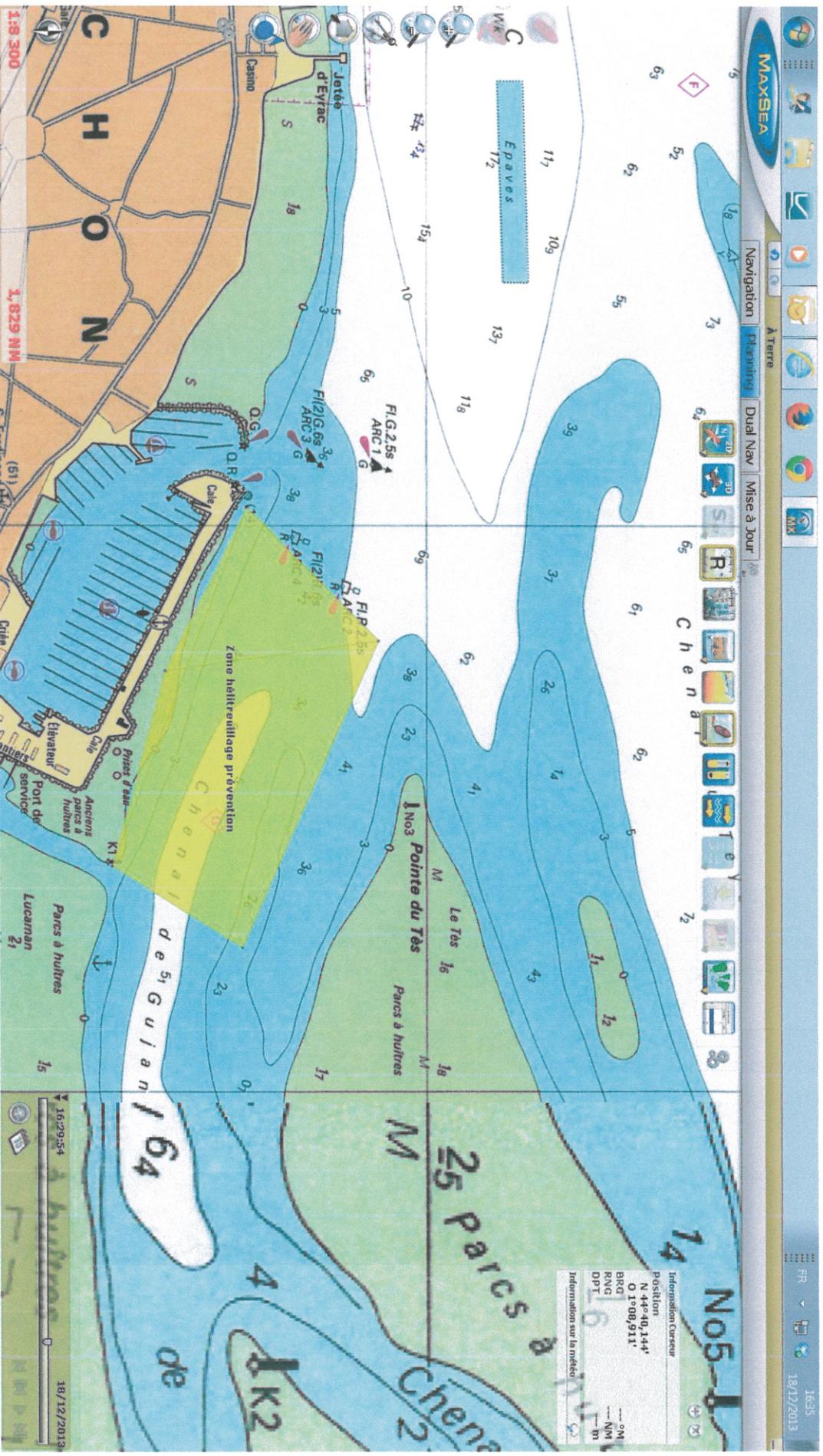
L'Administrateur des Affaires Maritimes

**Michel ARDOHAIN**

Chef de l'Unité Encadrement  
et Contrôle des Usages



**DEMONSTRATION « PREVENTION MACIF – SNSM ARCACHON »**  
**le dimanche 27 avril 2014 entre 12h00 et 12h30, puis entre 16h30 et 17h00**  
**Demande préalable de zone protégée**



Coordonnées des points délimitant la zone d'évolution aéronavés et navires :

44°39,935 / 01°08,822  
 44°39,780 / 01°09,033

44°39,768 / 01°08,263  
 44°39,611 / 01°08,396